

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 13 janvier 2020 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

20-01-13-5183 **Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 13 janvier 2020 à 19 h 03.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 décembre 2019;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en décembre 2019;
 - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 décembre 2019;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en décembre 2019;
- D) Période d'information du maire;
 -
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2019;
- 10.2** Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019;
- 10.3** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation - Renouvellement des assurances de la MMQ avec Groupe Ultima Inc.;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Autorisation – Remboursement anticipé du Règlement d’emprunt 837-2012;
- 30.2** Autorisation – Refinancement du Règlement d’emprunt no. 656-2002;
- 30.3** Autorisation - Achat de billets pour le «Vins et Fromages» du Club Optimiste de Huntingdon;
- 30.4** Autorisation – Demande de soutien financier – Le plus petit festival d’animation au monde;
- 30.5** Approbation - Rapport du budget 2020 de l’Office Municipal d’Habitation du Haut-St-Laurent;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Avis de motion – Règlement concernant les animaux, applicable par la Sûreté du Québec;
- 40.2** Avis de motion – Règlement concernant la sécurité, la paix et l’ordre dans les endroits publics, applicable par la Sûreté du Québec;
- 40.3** Autorisation – Demande de dérogation mineure pour un garage - Lot 3 230 522 situé au 42 rue York;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Approbation - Désignation d’un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de janvier et février 2020;

60. –VARIA

- 60.1** ;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2** Madame Andrea Geary:
- 70.3** Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4** Monsieur Florent Ricard:
- 70.5** Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6** Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l’ordre du jour

20-01-13-5184

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 13 janvier 2020.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 décembre 2019

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 décembre 2019.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 décembre 2019

Comptes à payer – Décembre 2019

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 décembre 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 31 décembre 2019

Dépenses d'investissement – Décembre 2019

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de décembre 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en décembre 2019

Comptes à payer –Décembre 2019

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses investissements autorisées au 31 décembre 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- Le budget 2020 sera déposé à la séance extraordinaire du conseil le lundi 20 janvier 2020.

Période de questions du public

Aucune question.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance extraordinaire du 28 novembre 2019

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 28 novembre 2019 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

20-01-13-5185

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 28 novembre 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance ordinaire du 2 décembre 2019

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 décembre 2019 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

20-01-13-5186

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 décembre 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 9 décembre 2019

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 9 décembre 2019 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

20-01-13-5187

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 9 décembre 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Renouvellement des assurances de la MMQ avec Groupe Ultima Inc.

Considérant la nécessité de renouveler les assurances pour l'année 2020 ;

Considérant que les risques suivants sont couverts dans ladite police d'assurance, soient :

- Assurances des biens • Perte de revenus • Responsabilité civile
- Erreurs et omissions • Crime • Automobile • Bris des machines
- Responsabilité civile complémentaire • Accident pompiers
- Accident bénévoles et brigadiers scolaires

Considérant que la Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon est ajoutée à titre d'assurée additionnelle à toutes les sections décrites ci-dessus;

Considérant que la Société de l'assurance automobile du Québec est ajoutée à titre d'assurée additionnelle à toutes les sections décrites ci-dessus.

20-01-13-5188

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le renouvellement des assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2020;

Que le conseil autorise le paiement de la prime d'assurance à la compagnie Groupe Ultima Inc pour la somme de 81 594 \$ payable en un seul versement.

Que la dépense soit financée à même le budget 2020 prévu à cet effet.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Remboursement anticipé du règlement d'emprunt no. 837-2012

Considérant que tel que stipulé à l'article 9 de la Loi concernant la Ville de Huntingdon, tout denier provenant de la vente de l'immeuble industriel Cleyn & Tinker doit être employé au paiement des engagements contractés par la Ville pour cet immeuble en proportion de la superficie de la partie vendue relativement à l'ensemble de la superficie de cet immeuble;

Considérant que le 28 février 2019, la Ville de Huntingdon a vendu l'immeuble industriel de la Cleyn & Tinker situé au 142, route 202 à la compagnie Gestion Maison Russet inc;

Considérant que le billet relatif au règlement d'emprunt 837-2012 concernant les travaux de décontamination du 142, route 202 d'un montant de 320 600 \$ arrive à échéance le 27 janvier 2020;

Considérant que la Ville peut rembourser le montant de l'emprunt à refinancer en effectuant un paiement anticipé, et ce, à même le surplus accumulé affecté à cet effet.

20-01-13-5189

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise la trésorière à rembourser l'intégralité du solde du règlement d'emprunt 837-2012 pour un montant de 320 600 \$.

Qu'une somme de 320 600 \$ du surplus accumulé soit affectée au remboursement du règlement d'emprunt 837-2012 lors de l'échéance du 27 janvier 2020.

Adopté

Refinancement du Règlement d'emprunt no. 656-2002

Considérant que les billets relatifs aux règlements d'emprunt 656-2002 concernant l'automatisation de l'usine de filtration et 837-2012 concernant les travaux de décontamination du 142, route 202 d'un

montant de 67 100 \$ et 320 600 \$ respectivement, arrivent à échéance le 27 janvier 2020;

Considérant que le montant de l'emprunt de 320 600 \$ du Règlement 837-2012 relatif à la décontamination de l'immeuble du 142, route 202 doit être remboursé à son échéance par un paiement anticipé, et ce, à même le surplus accumulé affecté à cet effet;

Considérant que le montant de l'emprunt à refinancer du Règlement 656-2002 est de 67 100 \$ et que l'approbation des conditions de financement par le ministère des Finances pour un emprunt inférieur à 100 000 \$ n'est pas requise;

Considérant que le Conseil municipal désire bénéficier des conditions d'emprunt obtenues lors de la mise en marché, par appel d'offres, des titres municipaux par le ministère des Finances;

Considérant qu'au cours de 2020, la municipalité aura à présenter des demandes de financement pour les Règlements d'emprunt 899-2018 d'un montant de 1 620 000 \$ et 915-2018 d'un montant de 630 000 \$.

20-01-13-5190

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise la trésorière à rembourser le solde du règlement d'emprunt 656-2002 pour un montant de 67 100 \$ à même les liquidités de la municipalité dans l'attente du refinancement.

Certificat de la trésorière

La trésorière, madame Johanne Hébert, certifie avoir les liquidités disponibles au compte bancaire de la municipalité pour le remboursement de l'emprunt de 67 100 \$, et ce, dans l'attente de la réalisation du refinancement du Règlement d'emprunt 656-2012.

Johanne Hébert, trésorière

Adopté

Achat de billets pour le «Vins et Fromages» du Club Optimiste de Huntingdon

Considérant que le Club Optimiste de Huntingdon tiendra une dégustation de Vins et Fromages le samedi 25 janvier 2020;

Considérant que lors de cette soirée une bourse sera remise aux Frontaliers Actifs et Artistes de l'École Arthur-Pigeon.

20-01-13-5191

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets au coût de 75 \$ chacun pour l'activité Vins et Fromages du Club Optimiste de Huntingdon.

Adopté

Demande de soutien financier – Le plus petit festival d'animation au monde

Considérant que Le plus petit festival d'animation au monde est à sa 4^e édition et se tiendra à La Petite bibliothèque verte de Huntingdon le 18 janvier 2020.

20-01-13-5192

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 150 \$ pour Le plus petit festival d'animation au monde.

Que la dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Approbation du rapport du budget 2020 de l'Office municipal d'habitation du Haut-St-Laurent

Considérant que le rapport d'approbation du budget de l'Office municipal d'habitation du Haut-St-Laurent pour l'année 2020 prévoit un déficit de 61 845 \$ pour l'ensemble immobilier no 2996 (12 unités familles) et un déficit de 45 480 \$ pour l'ensemble immobilier no 1733 (20 unités personnes âgées) lesquels sont situés à Huntingdon, ce qui représente un déficit total de 107 325 \$;

Considérant que le budget 2020 de l'OMH prévoit une contribution financière de la Ville établie à 10 % du déficit, soit des montants de 6 184 \$ et 4 548 \$;

Considérant que ledit rapport exclut la partie du budget des travaux de remplacement, amélioration et modernisation approuvé au PPI.

20-01-13-5193

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve le rapport d'approbation du budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon, tel que présenté.

Que la dépense de 10 732 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02 520 00 963.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Dépôt, présentation et avis de motion - Règlement No. 926-2020 concernant les animaux, applicable par la Sûreté du Québec

Avis de motion est donné par le maire André Brunette selon lequel le Règlement numéro 926-2020 concernant les animaux, applicable par la Sûreté du Québec sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 926-2020 est présenté et déposé par le maire André Brunette.

Dépôt, présentation et avis de motion - Règlement No. 927-2020 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, applicable par la Sûreté du Québec

Avis de motion est donné par le maire André Brunette selon lequel le Règlement numéro 927-2020 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, applicable par la Sûreté du Québec sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 927-2020 est présenté et déposé par le maire André Brunette.

Demande de dérogation mineure pour un garage - Lot 3 230 522 situé au 42 rue York

Considérant que le 28 novembre 2019, la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure relative à l'implantation du garage attenant à la résidence principale du 42 et 42A rue York ;

Considérant que le permis numéro 2015-0092 émis le 27 mai 2015 autorisait la construction d'un abri d'auto permanent alors que le propriétaire a construit un garage attenant;

Considérant que le détenteur du permis n'a pas fait de demande ni avisé la municipalité de la modification du projet et que, de plus, ladite construction est dérogatoire aux normes d'implantation de l'article 5.5 du règlement de zonage 512;

Considérant que le 13 octobre 2015, la municipalité a transmis une mise en demeure par courrier recommandé;

Considérant que suivant la mise en demeure, le propriétaire avait refait les travaux conformément au permis, mais que par la suite, il a fermé les murs de l'abri d'auto afin de le convertir en garage lequel est dérogatoire aux normes d'implantation;

Considérant que pour régulariser l'implantation du bâtiment, une dérogation mineure autorisant l'implantation du garage à 2.65 mètres de la limite est du lot est requise;

Considérant que le mur latéral du garage, situé à 1.36 mètre de la limite du lot, a trois fenêtres et une porte d'accès avec fenêtre du côté du voisin, ce qui requiert l'obtention d'une servitude de droit de vue

en vertu des articles 993 à 996 de section VI des Vues du Chapitre CCQ-1991 du Code civil du Québec ainsi qu'en vertu de l'article 8.2.2.2 du règlement de zonage numéro 512;

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

20-01-13-5194

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal est d'avis que la demande a le potentiel de créer une perte de jouissance importante aux propriétaires de l'immeuble voisin.

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon refuse d'approuver la demande de dérogation mineure visant à régulariser l'empiètement dans la marge latérale du garage attenant de la résidence principale du 42 et 42A rue York.

Que le Conseil municipal avise le propriétaire qu'il doit se conformer au permis numéro 2015-0092 émis le 27 mai 2015, car sur requête de la Ville, un juge de la Cour Supérieure peut enjoindre au propriétaire de la construction de procéder à sa démolition dans le délai qu'il fixe et ordonner qu'à défaut de se faire dans ce délai, la Ville puisse procéder à cette démolition aux frais du propriétaire.

Et que quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du règlement de zonage 512 commet une infraction et est passible des amendes, recours et sanctions stipulés aux articles 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3, 4.1.4 du Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de janvier et février 2020

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

20-01-13-5195

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme madame Andrea Geary à titre de maire suppléant pour la période de janvier et février 2020.

Adopté

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

Monsieur Denis St-Cyr : Il a assisté à la réunion de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent en décembre dernier. L'Office est en attente des approbations du budget 2020 par la Société d'habitation du Québec pour connaître les montants qui pourraient être accordés pour des rénovations à être effectués sur l'immeuble Famille de Huntingdon.

Madame Andrea Geary : Elle souhaite une bonne et heureuse année à tous les citoyens. De beaux projets sont à venir dans la ville. Elle assistera à une réunion du comité consultatif d'urbanisme au cours de la semaine.

Monsieur Dominic Tremblay Il souhaite une bonne et heureuse année à tous les citoyens. Le conseil municipal est en période de préparation budgétaire. Il a été impressionné de constater que l'administration travaille en planifiant le long terme.

Monsieur Florent Ricard : Au cours des prochaines semaines, il y aura des rencontres des membres du comité pour le Marché fermier d'hiver.

M. Rémi Robidoux : Le compresseur de la patinoire est rentré à l'intérieur de l'aréna régional, le branchement est à faire.

Il mentionne que les trottoirs sont très bien déneigés.

Plusieurs lecteurs de la Gazette de Huntingdon ont apprécié l'article écrit par monsieur Dominic Tremblay traitant de l'origine de noms de rues de la Ville.

Monsieur André Brunette : Il rappelle que la collecte du recyclage s'effectue tous les lundis et celle des ordures tous les mercredis.

Le 20 janvier prochain se tiendra la séance extraordinaire du conseil pour l'adoption du budget 2020.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

20-01-13-5196

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 36.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière